

Mairie

**LE MALESHERBOIS****COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA  
SÉANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 3 MARS 2016**

L'AN DEUX MILLE SEIZE, LE TROIS MARS A 20H00, LE CONSEIL MUNICIPAL DE MALESHERBES, LEGALEMENT CONVOQUE LE VINGT-CINQ FEVRIER DEUX MILLE SEIZE, S'EST REUNI SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME DAUVILLIERS, MAIRE.

**ETAIENT PRÉSENTS :** MMES DAUVILLIERS, BAFFOY, BECHU, BERTHELOT C., BERTHELOT I., BISON, BUFFETEAU, CLOUZEAU, DESTIN, DURONSSOY, FAUTRAT, FOUSSARD, HOUDOUX, LANZAROTTI, LEGAL, LE GOURRIEREC, LONGCHAMP, MATONDO, MEIGNANT, MOLVEAUX, ROQUET, ROSSI, SABY, SLOBADZIAN, SONATORE, VAQUIE ET MM. BARDOU, BERCHER H., BIGNET, BOSSARD, BOUCHET, BRANCHE, CATINAT (MANCHECOURT), CHANCLUD, CIRET, COLIN, COUDRAY, DELMOND, DUQUENOY, GAGNEPAIN, GARCIA, GAUCHER, GAULTIER, GIRARD, GLACE, GODEFROY, GOMBAULT, GRAMOSO, GUERIN, LATCHERE, LEDUR, LETURGIE, MARCHAND, MARTIN, MATIGNON, MERCIER, MOISY, POINCLOUX M., POINCLOUX L., ROUSSEAU F., ROUSSEAU A., ROUSSEAU S., ROUSSEAU B., ROUX.

**AVAIENT DONNE POUVOIR :** M.AMANY A M. MOISY, MME BAUDOIN A M. GAGNEPAIN, M. BERCHER A M.POINCLOUX M., M. CITRON A M.POICLOUX L., M. DUFRENNE A MME FAUTRAT, M. FAURIE A M.DELMOND, M. GAURAT A M.GUERIN, M. GIRAUD A M.GAULTIER, M. HERTZOG A M. ROUSSEAU ALAIN, M. LELE A MME ROQUET, MME MACQUINEAU A MME LONGCHAMP, M.MANIAK A M.COLIN, MME MARCHAND A M. CIRET, MME PASQUET A MME DAUVILLIERS, MME PIAU A MME BISON, M. PINTAT A M. DUQUENOY, M.SENET A M.GIRARD, M.TELLIER A MME MOLVEAUX, M.THERET A M.MARCHAND, M.VALLADE A MME LE GAL, M. VALOGNES A MME SONATORE.

**ETAIENT ABSENTS :** MME BOMMEL (DEMISSIONNAIRE), M. CATINAT (LABROSSE), MME DELACUVELLERIE, MME DUCASTEL, M.HUET, M.LEBLANC, MME RODRIGUÉS DE SOUSA, M.ROUSSEAU FRANCK,

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. GIRARD JEAN-PAUL.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX	
EN EXERCICE :	93
PRESENTS :	64
POUVOIRS :	21
ABSENTS ET/OU EXCUSES :	8
VOTANTS :	85

**CONSEILS MUNICIPAUX**

- Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 6 janvier 2016.

Approuvé après prise en compte des demandes de corrections.

- Approbation du compte-rendu de la séance de conseil municipal du 18 janvier 2016.

Approuvé après prise en compte des demandes de corrections.

**DÉLIBÉRATIONS****AFFAIRES GENERALES**

**16-03-AFG-01 CREATION DU POSTE DE RESPONSABLE RESSOURCES HUMAINES.**

Retirée de l'ordre du jour.

**16-03-AFG-02 FORMALISATION DU RECOURS AU BENEVOLAT.**

Séance du 3 mars 2016

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITE.

**AUTORISE** le recours à des collaborateurs bénévoles du service public.

**APPROUVE** les termes de la convention.

**AUTORISE** le Maire ou l'adjoint délégué à signer ladite convention pour toute action impliquant le recours à des bénévoles.

**PRECISE** que la commune a souscrit une garantie couvrant les interventions de bénévoles, auprès de son assureur GROUPAMA.

### **16-03-AFG-03 DENOMINATION DE VOIRIES.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITE.

**VALIDE** la dénomination des voies.

### **16-03-AFG-04 INDEMNITES KILOMETRIQUES POUR LES AGENTS UTILISANT LEURS VEHICULES PERSONNELS.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITE.

**AUTORISE** le versement d'indemnités kilométriques aux agents bénéficiant d'un ordre de mission.

**DIT** que le montant de ces indemnités est fixé au regard de l'arrêté en vigueur.

**DIT** que les agents concernés bénéficieront d'un arrêté individuel.

### **16-03-AFG-05 ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE DE PREVENTION ET DE SANTE AU TRAVAIL DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU LOIRET.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITE.

**AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention d'adhésion au service de Médecine de Prévention et de santé au travail géré par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, pour 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

**AUTORISE** Madame le Maire à signer les avenants éventuels afférents à cette convention, notamment en lien avec le transfert de personnel susceptible d'intervenir en 2017.

**DIT** que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget principal de la Commune « Le Malesherbois » au chapitre 012.

### **16-03-AFG-06 EXERCICE DU DROIT A LA FORMATION DES ELUS.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITE.

**ARRETE** le montant des dépenses de formation à 5 000 € annuels.

**DETERMINE** les orientations comme suit :

- Le droit à la formation est un droit individuel, ouvert à chaque élu qui pourra bénéficier, pendant l'exercice de son mandat, de la prise en charge de sa formation relative aux questions ayant trait à la fonction électorale et à la gestion municipale.

Les thèmes privilégiés seront notamment les formations en lien avec les délégations et/ou l'appartenance aux différentes commissions, les formations favorisant l'efficacité personnelle (prise de parole, bureautique, gestion des conflits, ...)

- Les sommes inscrites au budget de la Commune correspondent à des sessions de formation, suivies éventuellement au sein de plusieurs organismes, en fonction des demandes des élus

- Chaque formation fera l'objet d'une convention avec l'organisme prestataire de formation.

**AUTORISE** Madame Le Maire à signer toute pièce afférente aux demandes de formation des élus

**DIT** que la somme afférente à l'exercice du droit à la formation des élus sera inscrite au chapitre 65 du budget principal des différents exercices budgétaires.

**DIT** qu'un tableau récapitulatif des formations suivies sera annexé au compte administratif.

#### **16-03-AFG-07 DESIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL EN CHARGE DES QUESTIONS DE DEFENSE.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITE.

**DESIGNE** Monsieur COUDRAY Michel en qualité de Conseiller Municipal chargé des questions de défense.

#### **16-03-AFG-08 DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU COMITE DE JUMELAGE.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITE.

**DESIGNE** Monsieur LEDUR, Monsieur DUQUENOY, Monsieur FAURIE, Monsieur GLACE et Madame SONATORE en qualité de représentants du Conseil Municipal au sein de l'Association « Comité de Jumelage ».

## 16-03-AFG-09 CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET AUTRES COMMISSIONS ET JURYS RELATIFS A LA COMMANDE PUBLIQUE.

**Considérant** que le conseil municipal a décidé de procéder à cette désignation au scrutin majoritaire à main levée.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITE.

**DÉCLARE** membres de la commission d'appel d'offres représentant le conseil municipal les conseillers suivants :

Titulaires	Suppléants
Denis GAUCHER	Thierry CATINAT
Fabien BERCHER	Christophe LATCHERE
Jean Claude GAULTIER	Bernard MOISY
Hervé GAURAT	Michel GUERIN
Marie Françoise FAUTRAT	Jean Pierre BOUCHET

**PRÉCISE** que les suppléants pourront remplacer tout titulaire absent élu sur la même liste,

**PRÉCISE** que ces nominations sont également valables pour les autres commissions et jurys relatifs à la commande publique, à savoir :

- commission de la procédure d'appel d'offres sur performances,
- jurys de concours de maîtrise d'œuvre ou de concours d'architecture et d'ingénierie,
- commissions de délégation de service public.
- Commission MAPA

**PRÉCISE** que ces nominations sont valables pour toutes les procédures en cours ou à venir, jusqu'à délibération contraire ou renouvellement intégral du conseil municipal.

## 16-03-AFG-10 ANNULATION DE LA VENTE DU PRESBYTERE.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITE.

**PREND ACTE** de la renonciation exprimée par Monsieur Bach et Madame Goeller à se porter acquéreurs du bien sis 2 Place de l'église - Malesherbes - 45330 Le Malesherbois (cadastré AD 172, AD 407 et AD 779).

## 16-03-AFG-11 ACCUEIL ET GRATIFICATION DES STAGIAIRES.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITE.

**APPROUVE** le principe de l'accueil, au sein des services municipaux, de stagiaires.

**DIT** qu'en application de l'article L. 124-6 du Code de l'éducation, une gratification mensuelle sera accordée aux stagiaires accueillis pour une durée supérieure à 44 jours ou 308 heures.

**DIT** que le montant de la gratification correspondra à 15% du plafond de la sécurité sociale versée dès le 1er jour de stage.

**PRECISE** que ce taux suivra l'évolution de la réglementation en vigueur.

**PRECISE** que les stagiaires pourront bénéficier de la prise en charge des frais de transport dans les conditions fixées par le décret n° 2010-676 du 21 juin 2010 instituant une prise en charge partielle du prix des titres d'abonnement correspondant aux déplacements effectués par les agents publics entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail (sous réserve de présentation du justificatif auprès du service des Ressources Humaines),

**DIT** que le stagiaire pourra bénéficier de congés, selon les termes définis dans la convention proposée par son établissement.

**AUTORISE** Madame le Maire à signer les conventions prévues entre l'établissement d'enseignement, l'organisme d'accueil, le stagiaire ou son représentant légal, voire l'enseignant référent.

**PRECISE** que les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 012, article 64131 (personnel non titulaire) du budget principal de l'exercice en cours.

#### **16-03-AFG-12 MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION SPORT.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITE.

**DESIGNE** Monsieur Godefroy membre de la commission sport en remplacement de Madame Fautrat.

#### **16-03-AFG-13 AVENANT A LA CONVENTION INTERVENUE ENTRE LA COMMUNE DE COUDRAY ET L'EPFLI.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITE.

**APPROUVE** les termes de l'avenant n°1 consistant à constater la sortie partielle d'une partie des biens en portage et à actualiser le portage selon les modalités initiales (durée et remboursement).

**HABILITE** Madame le Maire à signer ledit avenant.

**AUTORISE** l'acquisition des lots AB 223 (lot A de 211m<sup>2</sup>) et AB 222 (lot B de 896 m<sup>2</sup>) prélevés sur la parcelle ABp 70 située 6 rue de l'échelle sur le territoire de la commune déléguée de Coudray - 45330 Le Malesherbois.

**DIT** que le montant de cette acquisition est fixé à 81 528,97€.

**HABILITE** Madame le Maire à signer l'acte de vente et toutes les pièces afférentes à ce projet.

**PRECISE** que la dépense sera inscrite au chapitre 21 du budget de l'exercice en cours.

**16-03-AFG-14 DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DE L'EPFLI (ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL INTERDEPARTEMENTAL) - RECTIFICATIF**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITE.

**DESIGNE** les représentants de la Commune Nouvelle « Le Malesherbois » à l'Assemblée Générale de l'EPFLI Foncier Cœur de France comme suit :

DELEGUE TITULAIRE	DELEGUE SUPPLEANT
Monsieur CATINAT	Monsieur COLIN

**PRECISE** que ces désignations sont valables jusqu'à ce qu'elles soient rapportées ou jusqu'au renouvellement général des conseillers municipaux.

**PRECISE** que cette désignation annule et remplace la précédente.

**16-03-AFG-15 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU SYNDICAT DE PAYS BEAUCE GATINAIS EN PITHIVERAIS.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITE.

**APPROUVE** le versement d'une subvention au syndicat de pays Beauce Gâtinais en Pithiverais au titre de l'année 2016.

**DIT** que cette subvention sera inscrite au chapitre 011 du budget principal, nature 6573, de l'exercice en cours.

**16-03-AFG-16 MODIFICATION DU REGLEMENT DE LA REGIE DE L'OFFICE DE TOURISME MUNICIPAL DU MALESHERBOIS.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITE.

**VALIDE** les modifications du règlement de la régie de l'Office de Tourisme, tel qu'annexé à la présente délibération,

**DESIGNE** Mme Noémie BEULIN, responsable du service économique et du tourisme, en qualité de Directeur de l'Office de Tourisme Municipal.

**16-03-AFG-17 VALIDATION DES DELIBERATIONS AUTORISANT LE MANDATEMENT ANTICIPE DE CERTAINS INVESTISSEMENTS AU TITRE DE 2016 (COMPLEMENT DE LA DELIBERATION 16-01-AFG-27 DU 18 JANVIER 2016).**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITE.

**ENTERINE** les délibérations suivantes prises par le conseil municipal de la commune d'Orveau-Bellesauve :

- délibération 2015 – D55 du 16 décembre 2015 concernant le budget du service de distribution de l'eau potable,
- délibération 2015 – D56 du 16 décembre 2015 concernant le budget du service de l'assainissement collectif,
- délibération 2015 – D57 du 16 décembre 2015 concernant le budget principal de la commune.

### **URBANISME – ENVIRONNEMENT**

#### **16-03-ENV-01 EXTENSION DE LA CAPACITE DE STOCKAGE DE PRODUITS FINIS DE LA SOCIETE PDG PLASTIQUES – CONSULTATION SUR LA DEMANDE D'ENREGISTREMENT.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITE.

- ◆ **EMET** un avis favorable sur l'extension de la capacité de stockage de produits finis de la société PDG PLASTIQUES.

### **FINANCES**

#### **16-03-FIN-01 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2015 ET AFFECTATION DES RESULTATS-BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE DELEGUEE DE MALESHERBES.**

**Madame DAUVILLIERS, Maire de la commune nouvelle et Maire déléguée de Malesherbes, ayant quitté la salle, ne prend pas part au vote.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITE.

**APPROUVE** le compte de gestion 2015 du budget principal de la Commune déléguée de Malesherbes,

**ARRETE** le compte administratif 2015 du budget principal de la Commune déléguée de Malesherbes,

**CONSTATE** un résultat de clôture excédentaire de 458 323,59 euros en section de fonctionnement et excédentaire de 501 614,55 euros en section d'investissement,

**CONSTATE** l'absence de reste à réaliser,

**DECIDE** d'affecter l'excédent de fonctionnement constaté de 458 323,59 euros en excédent de fonctionnement reporté (F/R002) au budget principal de la nouvelle Commune Le Malesherbois,

**DECIDE** d'affecter l'excédent d'investissement constaté de 501 614,55 euros au résultat d'investissement reporté (I/R001) au budget principal de la nouvelle Commune Le Malesherbois.

**16-03-FIN-02 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015, DU COMPTE DE GESTION 2015 ET AFFECTATION DES RESULTATS 2015 – BUDGET ANNEXE DE DISTRIBUTION DE L'EAU – COMMUNE DELEGUEE DE MALESHERBES.**

**Madame DAUVILLIERS, Maire de la commune nouvelle et Maire déléguée de Malesherbes, ayant quitté la salle, ne prend pas part au vote.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITE.

**APPROUVE** le compte de gestion 2015 du budget annexe distribution de l'eau de la Commune déléguée de Malesherbes.

**ARRETE** le compte administratif 2015 du budget annexe distribution de l'eau de la Commune déléguée de Malesherbes.

**CONSTATE** un résultat de clôture excédentaire de 131 267,64 euros en section d'exploitation et excédentaire de 302 582,82 euros en section d'investissement.

**CONSTATE** l'absence de reste à réaliser.

**DECIDE** d'affecter l'excédent d'exploitation constaté de 131 267,64 euros en excédent de fonctionnement reporté (E/R002) au budget annexe de l'eau de la nouvelle Commune « Le Malesherbois ».

**DECIDE** d'affecter l'excédent d'investissement constaté de 302 582,82 euros au résultat d'investissement reporté (I/R001) au budget annexe de l'eau de la nouvelle Commune « Le Malesherbois ».

**16-03-FIN-03 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015, DU COMPTE DE GESTION 2015 ET AFFECTATION DES RESULTATS 2015 – BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – COMMUNE DELEGUEE DE MALESHERBES.**

**Madame DAUVILLIERS, Maire de la commune nouvelle et Maire déléguée de Malesherbes, ayant quitté la salle, ne prend pas part au vote.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITE.

**APPROUVE** le compte de gestion 2015 du budget annexe de l'assainissement collectif de la Commune déléguée de Malesherbes.

**ARRETE** le compte administratif 2015 du budget annexe de l'assainissement collectif de la Commune déléguée de Malesherbes.

**CONSTATE** un résultat de clôture excédentaire de 268 265,44 euros en section d'exploitation et excédentaire de 76 400,81 euros en section d'investissement.

**CONSTATE** l'absence de reste à réaliser.

**DECIDE** d'affecter l'excédent d'exploitation constaté de 268 265,44 euros en excédent de fonctionnement reporté (E/R002) au budget annexe de l'assainissement collectif de la nouvelle Commune « Le Malesherbois ».

**DECIDE** d'affecter l'excédent d'investissement constaté de 76 400,81 euros au résultat d'investissement reporté (I/R001) au budget annexe de l'assainissement collectif de la nouvelle Commune « Le Malesherbois ».

**16-03-FIN-04 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015, DU COMPTE DE GESTION 2015 ET AFFECTATION DES RESULTATS 2015 - BUDGET PRINCIPAL - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU MALESHERBOIS.**

**Madame FAUTRAT, Présidente de la Communauté de Communes du Malesherbois jusqu'au 31 décembre 2015, ayant quitté la salle, ne prend pas part au vote.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITE.

**APPROUVE** le compte de gestion 2015 du budget principal de la Communauté de Communes du Malesherbois.

**ARRETE** le compte administratif 2015 du budget principal de la Communauté de Communes du Malesherbois.

**CONSTATE** un résultat de clôture excédentaire de 106 463,56 euros en section de fonctionnement et déficitaire de 287 491,00 euros en section d'investissement.

**CONSTATE** l'absence de reste à réaliser.

**DECIDE** d'affecter l'excédent de fonctionnement constaté de 106 463,56 euros en excédent de fonctionnement reporté (F/R002) au budget principal de la nouvelle Commune « Le Malesherbois ».

**DECIDE** d'affecter le déficit d'investissement constaté de 287 491,00 euros au résultat d'investissement reporté (I/R001) au budget principal de la nouvelle Commune « Le Malesherbois ».

**16-03-FIN-05 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015, DU COMPTE DE GESTION 2015 ET AFFECTATION DES RESULTATS 2015 - BUDGET ANNEXE DE PRODUCTION DE L'EAU - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU MALESHERBOIS.**

**Madame FAUTRAT, Présidente de la Communauté de Communes du Malesherbois jusqu'au 31 décembre 2015, ayant quitté la salle, ne prend pas part au vote.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITE.

**APPROUVE** le compte de gestion 2015 du budget annexe production de l'eau de la Communauté de Communes du Malesherbois.

**ARRETE** le compte administratif 2015 du budget annexe production de l'eau de de la Communauté de Communes du Malesherbois.

**CONSTATE** un résultat de clôture excédentaire de 904 152,49 euros en section d'exploitation et excédentaire de 20 742,43 euros en section d'investissement.

**CONSTATE** l'absence de reste à réaliser.

**DECIDE** d'affecter l'excédent d'exploitation constaté de 904 152,49 euros en excédent de fonctionnement reporté (E/R002) au budget annexe de l'eau de la nouvelle Commune « Le Malesherbois ».

**DECIDE** d'affecter l'excédent d'investissement constaté de 20 742,43 euros au résultat d'investissement reporté (I/R001) au budget annexe de l'eau de la nouvelle Commune « Le Malesherbois ».

**16-03-FIN-06 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015, DU COMPTE DE GESTION 2015 ET AFFECTATION DES RESULTATS 2015 - BUDGET DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DE LA COMMUNAUTE DE COMUNES DU MALESHERBOIS.**

**Madame FAUTRAT, Présidente de la Communauté de Communes du Malesherbois jusqu'au 31 décembre 2015, ayant quitté la salle, ne prend pas part au vote.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITE.

**APPROUVE** le compte de gestion 2015 du budget annexe de l'assainissement non collectif de la Communauté de Communes du Malesherbois,

**ARRETE** le compte administratif 2015 du budget annexe de l'assainissement non collectif de la Communauté de Communes du Malesherbois,

**CONSTATE** un résultat de clôture excédentaire de 9 315,49 euros en section d'exploitation et excédentaire de 1 510,50 euros en section d'investissement,

**CONSTATE** l'absence de reste à réaliser,

**DECIDE** d'affecter l'excédent d'exploitation constaté de 9 315,49 euros en excédent de fonctionnement reporté (E/R002) annexe de l'assainissement non collectif de la nouvelle Commune « Le Malesherbois »,

**DECIDE** d'affecter l'excédent d'investissement constaté de 1 510,50 euros au résultat d'investissement reporté (I/R001) au budget annexe de l'assainissement non collectif de la nouvelle Commune « Le Malesherbois ».

**16-03-FIN-07 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015, DU COMPTE DE GESTION 2015 ET AFFECTATION DES RESULTATS 2015 - BUDGET DE L'OFFICE DE TOURISME.**

**Madame FAUTRAT, Présidente de la Communauté de Communes du Malesherbois jusqu'au 31 décembre 2015, ayant quitté la salle, ne prend pas part au vote.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITE.

**APPROUVE** le compte de gestion 2015 du budget annexe de l'office de tourisme de la Communauté de Communes du Malesherbois,

**ARRETE** le compte administratif 2015 du budget annexe de l'office de tourisme de la Communauté de Communes du Malesherbois,

**CONSTATE** un résultat de clôture excédentaire de 97,68 euros en section de fonctionnement et excédentaire de 5 879,08 euros en section d'investissement,

**CONSTATE** l'absence de reste à réaliser,

**DECIDE** d'affecter l'excédent de fonctionnement constaté de 97,68 euros en excédent de fonctionnement reporté (F/R002) au budget annexe de l'office de tourisme de la nouvelle Commune « Le Malesherbois »,

**DECIDE** d'affecter l'excédent d'investissement constaté de 5 879,08 euros au résultat d'investissement reporté (I/R001) au budget annexe de l'office de tourisme de la nouvelle Commune « Le Malesherbois ».

**16-03-FIN-08 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015, DU COMPTE DE GESTION 2015 ET AFFECTATION DES RESULTATS 2015 - BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE DELEGUEE DE COUDRAY.**

**Monsieur GAUCHER, Maire de la commune déléguée de Coudray, ayant quitté la salle, ne prend pas part au vote.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITE.

**APPROUVE** le compte de gestion 2015 du budget principal de la Commune déléguée de Coudray,

**ARRETE** le compte administratif 2015 du budget principal de la Commune déléguée de Coudray,

**CONSTATE** un résultat de clôture excédentaire de 65 204,18 euros en section de fonctionnement et excédentaire de 17 451,27 euros en section d'investissement,

**CONSTATE** l'absence de reste à réaliser,

**DECIDE** d'affecter l'excédent de fonctionnement constaté de 65 204,18 euros en excédent de fonctionnement reporté (F/R002) au budget principal de la nouvelle Commune « Le Malesherbois »,

**DECIDE** d'affecter l'excédent d'investissement constaté de 17 451,27 euros au résultat d'investissement reporté (I/R001) au budget principal de la nouvelle Commune « Le Malesherbois ».

**16-03-FIN-09 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015, DU COMPTE DE GESTION 2015 ET AFFECTATION DES RESULTATS 2015 - BUDGET DE L'EAU DE LA COMMUNE DELEGUEE DE COUDRAY.**

**Monsieur GAUCHER, Maire de la commune déléguée de Coudray, ayant quitté la salle, ne prend pas part au vote.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITE.

**APPROUVE** le compte de gestion 2015 du budget annexe distribution de l'eau de la Commune déléguée de Coudray,

**ARRETE** le compte administratif 2015 du budget annexe distribution de l'eau de la Commune déléguée de Coudray,

**CONSTATE** un résultat de clôture excédentaire de 16 744,83 euros en section d'exploitation et excédentaire de 11 822,68 euros en section d'investissement,

**CONSTATE** l'absence de reste à réaliser,

**DECIDE** d'affecter l'excédent d'exploitation constaté de 16 744,83 euros en excédent de fonctionnement reporté (E/R002) au budget annexe de l'eau de la nouvelle Commune Le Malesherbois,

**DECIDE** d'affecter l'excédent d'investissement constaté de 11 822,68 euros au résultat d'investissement reporté (I/R001) au budget annexe de l'eau de la nouvelle Commune Le Malesherbois.

**16-03-FIN-10 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015, DU COMPTE DE GESTION 2015 ET AFFECTATION DES RESULTATS 2015 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE DELEGUEE DE LABROSSE.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITE.

**PREND ACTE** de la renonciation exprimée par Monsieur Bach et Madame Goeller à se porter acquéreurs du bien sis 2 Place de l'église – Malesherbes – 45330 Le Malesherbois (cadastré AD 172, AD 407 et AD 779).

**16-03-FIN-11 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015, DU COMPTE DE GESTION 2015 ET AFFECTATION DES RESULTATS 2015 – BUDGET DE L'EAU DE LA COMMUNE DELEGUEE DE LABROSSE.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITE.

**APPROUVE** le compte de gestion 2015 du budget annexe distribution de l'eau de la Commune déléguée de Labrosse,

**ARRETE** le compte administratif 2015 du budget annexe distribution de l'eau de la Commune déléguée de Labrosse,

**CONSTATE** un résultat de clôture excédentaire de 72 841,73 euros en section d'exploitation et excédentaire de 5 942,53 euros en section d'investissement,

**CONSTATE** l'absence de reste à réaliser,

**DECIDE** d'affecter l'excédent d'exploitation constaté de 72 841,73 euros en excédent de fonctionnement reporté (E/R002) au budget annexe de l'eau de la nouvelle Commune « Le Malesherbois »,

**DECIDE** d'affecter l'excédent d'investissement constaté de 5 942,53 euros au résultat d'investissement reporté (I/R001) au budget annexe de l'eau la nouvelle Commune « Le Malesherbois ».

**16-03-FIN-12 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015, DU COMPTE DE GESTION 2015 ET AFFECTATION DES RESULTATS 2015 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE DELEGUEE DE MAINVILLIERS.**

**Madame MOLVEAUX, Maire de la commune déléguée de Mainvilliers, ayant quitté la salle, ne prend pas part au vote.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITE.

**APPROUVE** le compte de gestion 2015 du budget principal de la Commune déléguée de Mainvilliers.

**ARRETE** le compte administratif 2015 du budget principal de la Commune déléguée de Mainvilliers.

**CONSTATE** un résultat de clôture excédentaire de 29 406,16 euros en section de fonctionnement et déficitaire de 2 597 euros en section d'investissement.

**CONSTATE** l'absence de reste à réaliser.

**DECIDE** d'affecter l'excédent de fonctionnement constaté de 29 406,16 euros en excédent de fonctionnement reporté (F/R002) au budget principal de la nouvelle Commune « Le Malesherbois ».

**DECIDE** d'affecter le déficit d'investissement constaté de 2 597 euros au résultat d'investissement reporté (I/R001) au budget principal de la nouvelle Commune « Le Malesherbois ».

**16-03-FIN-13 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015, DU COMPTE DE GESTION 2015 ET AFFECTATION DES RESULTATS 2015 – BUDGET DE L'EAU DE LA COMMUNE DELEGUEE DE MAINVILLIERS.**

**Madame MOLVEAUX, Maire de la commune déléguée de Mainvilliers, ayant quitté la salle, ne prend pas part au vote.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITE.

**APPROUVE** le compte de gestion 2015 du budget annexe distribution de l'eau de la Commune déléguée de Mainvilliers,

**ARRETE** le compte administratif 2015 du budget annexe distribution de l'eau de la Commune déléguée de Mainvilliers,

**CONSTATE** un résultat de clôture excédentaire de 50 812,07 euros en section d'exploitation et excédentaire de 10 774,46 euros en section d'investissement,

**CONSTATE** l'absence de reste à réaliser,

**DECIDE** d'affecter l'excédent d'exploitation constaté de 50 812,07 euros en excédent de fonctionnement reporté (E/R002) au budget annexe de l'eau de la nouvelle Commune « Le Malesherbois »,

**DECIDE** d'affecter l'excédent d'investissement constaté de 10 774,46 euros au résultat d'investissement reporté (I/R001) au budget annexe de l'eau de la nouvelle Commune « Le Malesherbois ».

**16-03-FIN-14 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015, DU COMPTE DE GESTION 2015 ET AFFECTATION DES RESULTATS 2015 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE DELEGUEE DE MANCHECOURT.**

**Monsieur CATINAT, Maire de la commune déléguée de Manchecourt, ayant quitté la salle, ne prend pas part au vote.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITE.

**APPROUVE** le compte de gestion 2015 du budget principal de la Commune déléguée de Manchecourt,

**ARRETE** le compte administratif 2015 du budget principal de la Commune déléguée de Manchecourt,

**CONSTATE** un résultat de clôture excédentaire de 306 443,46 euros en section de fonctionnement et déficitaire de 63 247,44 euros en section d'investissement,

**CONSTATE** l'absence de reste à réaliser,

**DECIDE** d'affecter l'excédent de fonctionnement constaté de 306 443,46 euros en excédent de fonctionnement reporté (F/R002) au budget principal de la nouvelle Commune « Le Malesherbois »,

**DECIDE** d'affecter le déficit d'investissement constaté de 63 247,44 euros au résultat d'investissement reporté (I/R001) au budget principal de la nouvelle Commune « Le Malesherbois ».

**16-03-FIN-15 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015, DU COMPTE DE GESTION 2015 ET AFFECTATION DES RESULTATS 2015 – BUDGET DE L'EAU DE LA COMMUNE DELEGUEE DE MANCHECOURT.**

**Monsieur CATINAT, Maire de la commune déléguée de Manchecourt, ayant quitté la salle, ne prend pas part au vote.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITE.

**APPROUVE** le compte de gestion 2015 du budget annexe distribution de l'eau de la Commune déléguée de Manchecourt,

**ARRETE** le compte administratif 2015 du budget annexe distribution de l'eau de la Commune déléguée de Manchecourt,

**CONSTATE** un résultat de clôture excédentaire de 25 797,47 euros en section d'exploitation et excédentaire de 142 139,82 euros en section d'investissement,

**CONSTATE** l'absence de reste à réaliser,

**DECIDE** d'affecter l'excédent d'exploitation constaté de 25 797,47 euros en excédent de fonctionnement reporté (E/R002) au budget annexe de l'eau de la nouvelle Commune Le Malesherbois,

**DECIDE** d'affecter l'excédent d'investissement constaté de 142 139,82 euros au résultat d'investissement reporté (I/R001) au budget annexe de l'eau de la nouvelle Commune Le Malesherbois.

**16-03-FIN-16 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015, DU COMPTE DE GESTION 2015 ET AFFECTATION DES RESULTATS 2015 - BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE LA COMMUNE DELEGUEE DE MANCHECOURT.**

**Monsieur CATINAT, Maire de la commune déléguée de Manchecourt, ayant quitté la salle, ne prend pas part au vote.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITE.

**APPROUVE** le compte de gestion 2015 du budget annexe de l'assainissement collectif de la Commune déléguée de Manchecourt,

**ARRETE** le compte administratif 2015 du budget annexe de l'assainissement collectif de la Commune déléguée de Manchecourt,

**CONSTATE** un résultat de clôture excédentaire de 46 447,82 euros en section d'exploitation et excédentaire de 34 508,99 euros en section d'investissement,

**CONSTATE** l'absence de reste à réaliser,

**DECIDE** d'affecter l'excédent d'exploitation constaté de 46 447,82 euros en excédent de fonctionnement reporté (E/R002) du budget annexe de l'assainissement collectif de la nouvelle Commune « Le Malesherbois »,

**DECIDE** d'affecter l'excédent d'investissement constaté de 34 508,99 euros au résultat d'investissement reporté (I/R001) du budget annexe de l'assainissement collectif de la nouvelle Commune « Le Malesherbois ».

**16-03-FIN-17 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015, DU COMPTE DE GESTION 2015 ET AFFECTATION DES RESULTATS 2015 - BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE DELEGUEE DE NANGEVILLE.**

**Madame FAUTRAT, Maire de la commune déléguée de Nangeville, ayant quitté la salle, ne prend pas part au vote.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITE.

**APPROUVE** le compte de gestion 2015 du budget principal de la Commune déléguée de Nangeville,

**ARRETE** le compte administratif 2015 du budget principal de la Commune déléguée de Nangeville,

**CONSTATE** un résultat de clôture excédentaire de 58 084,16 euros en section de fonctionnement et déficitaire de 9 261,83 euros en section d'investissement,

**CONSTATE** l'absence de reste à réaliser,

**DECIDE** d'affecter l'excédent de fonctionnement constaté de 58 084,16 euros en excédent de fonctionnement reporté (F/R002) au budget principal de la nouvelle Commune « Le Malesherbois »,

**DECIDE** d'affecter le déficit d'investissement constaté de 9 261,83 euros au résultat d'investissement reporté (I/R001) au budget principal de la nouvelle Commune « Le Malesherbois ».

**16-03-FIN-18 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015, DU COMPTE DE GESTION 2015 ET AFFECTATION DES RESULTATS 2015 - BUDGET ANNEXE DE DISTRIBUTION DE L'EAU DE LA COMMUNE DELEGUEE DE NANGEVILLE.**

**Madame FAUTRAT, Maire de la commune déléguée de Nangeville, ayant quitté la salle, ne prend pas part au vote.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITE.

**APPROUVE** le compte de gestion 2015 du budget annexe distribution de l'eau de la Commune déléguée de Nangeville,

**ARRETE** le compte administratif 2015 du budget annexe distribution de l'eau de la Commune déléguée de Nangeville,

**CONSTATE** un résultat de clôture déficitaire de 1 149,64 euros en section d'exploitation et excédentaire de 7 783,02 euros en section d'investissement,

**CONSTATE** l'absence de reste à réaliser,

**DECIDE** d'affecter le déficit d'exploitation constaté de 1 149,64 euros en excédent de fonctionnement reporté (E/R002) au budget annexe de l'eau de la nouvelle Commune Le Malesherbois,

**DECIDE** d'affecter l'excédent d'investissement constaté de 7 783,02 euros au résultat d'investissement reporté (I/R001) au budget annexe de l'eau de la nouvelle Commune Le Malesherbois.

**16-03-FIN-19 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015, DU COMPTE DE GESTION 2015 ET AFFECTATION DES RESULTATS 2015 - BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE DELEGUEE D'ORVEAU BELLESAUVE.**

**Monsieur CHANCLUD, Maire de la commune déléguée d'Orveau-Bellesauve, ayant quitté la salle, ne prend pas part au vote.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITE.

**APPROUVE** le compte de gestion 2015 du budget principal de la Commune déléguée d'Orveau-Bellesauve,

**ARRETE** le compte administratif 2015 du budget principal de la Commune déléguée d'Orveau-Bellesauve,

**CONSTATE** un résultat de clôture excédentaire de 47 009,48 euros en section de fonctionnement et excédentaire de 13 399,49 euros en section d'investissement,

**CONSTATE** l'absence de reste à réaliser,

**DECIDE** d'affecter l'excédent de fonctionnement constaté de 47 009,48 euros en excédent de fonctionnement reporté (F/R002) au budget principal de la nouvelle Commune « Le Malesherbois »,

**DECIDE** d'affecter l'excédent d'investissement constaté de 13 399,49 euros au résultat d'investissement reporté (I/R001) au budget principal de la nouvelle Commune « Le Malesherbois ».

**16-03-FIN-20 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015, DU COMPTE DE GESTION 2015 ET AFFECTATION DES RESULTATS 2015 - BUDGET DE L'EAU DE LA COMMUNE DELEGUEE D'ORVEAU BELLESAUVE.**

**Monsieur CHANCLUD, Maire de la commune déléguée d'Orveau Bellesauve, ayant quitté la salle, ne prend pas part au vote.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITE.

**APPROUVE** le compte de gestion 2015 du budget annexe distribution de l'eau de la Commune déléguée d'Orveau-Bellesauve,

**ARRETE** le compte administratif 2015 du budget annexe distribution de l'eau de la Commune déléguée d'Orveau-Bellesauve,

**CONSTATE** un résultat de clôture excédentaire de 26 836,31 euros en section d'exploitation et excédentaire de 60 612,48 euros en section d'investissement,

**CONSTATE** l'absence de reste à réaliser,

**DECIDE** d'affecter l'excédent d'exploitation constaté de 26 836,31 euros en excédent de fonctionnement reporté (E/R002) au budget annexe de l'eau de la nouvelle Commune Le Malesherbois,

**DECIDE** d'affecter l'excédent d'investissement constaté de 60 612,48 euros au résultat d'investissement reporté (I/R001) au budget annexe de l'eau de la nouvelle Commune Le Malesherbois.

**16-03-FIN-21 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015, DU COMPTE DE GESTION 2015 ET AFFECTATION DES RESULTATS 2015 - BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DELEGUEE D'ORVEAU BELLESAUVE.**

**Monsieur CHANCLUD, Maire de la commune déléguée d'Orveau Bellesauve, ayant quitté la salle, ne prend pas part au vote.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITE.

**APPROUVE** le compte de gestion 2015 du budget annexe de l'assainissement collectif de la Commune déléguée d'Orveau-Bellesauve,

**ARRETE** le compte administratif 2015 du budget annexe de l'assainissement collectif de la Commune déléguée d'Orveau-Bellesauve,

**CONSTATE** un résultat de clôture excédentaire de 90 450,92 euros en section d'exploitation et excédentaire de 5 509,76 euros en section d'investissement,

**CONSTATE** l'absence de reste à réaliser,

**DECIDE** d'affecter l'excédent d'exploitation constaté de 90 450,92 euros en excédent de fonctionnement reporté (E/R002) au budget annexe de l'assainissement collectif de la nouvelle Commune « Le Malesherbois »,

**DECIDE** d'affecter l'excédent d'investissement constaté de 5 509,76 euros au résultat d'investissement reporté (I/R001) au budget annexe de l'assainissement collectif de la nouvelle Commune « Le Malesherbois ».

*M. BOSSARD quitte la séance du Conseil.*

#### **16-03-FIN-22 DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITE.

**ATTESTE** de la tenue régulière du débat d'orientation budgétaire.

#### **16-03-FIN-23 CREATION DE LA COMMISSION DES IMPOTS DIRECTS.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITE.

**DRESSE** la liste de présentation comme suit :

#### **Contribuables Le Malesherbois :**

Nom- Prénom	Date et lieu de naissance	Adresse	Profession	Catégorie
VALLADE Patrick		6, rue de la Carillonnerie - 45330 COUDRAY		
BOUDIN Joël		3, rue du Châtelet - 45330 COUDRAY		
COUTURE Daniel		7, chemin de Gollainville - 45330 COUDRAY		
RIVIERE Gilles		20, rue du Châtelet - 45330 COUDRAY		
ROUSSEAU Fabrice		22 bis route de Maisoncelle 45330 LABROSSE		Titulaire
BERCHER Fabien		12 Rue de la Grange 45330 LABROSSE		Suppléant

CIRE Philippe		39, route de Maisoncelles - 45330 LABROSSE	Magasinier	Suppléant
DAOUST Patrick		32, route de MAISONCELLES - 45330 LABROSSE	Retraité	Titulaire
GOMBAULT Xavier		12 chemin de la Grouette 45330 Nangeville		
CIRET Guy		33 rue St Martin 45330 NANGEVILLE		
FAUTRAT Marie- Françoise		4 place des Marronniers 45330 NANGEVILLE		
ROUSSEAU Benoit		24 rue Saint Martin 45330 NANGEVILLE		
DUFRENNE Bruno		9 rue Saint Martin 45330 Nangeville		
CATINAT Thierry		20, rue de Paris - 45330 MANCHECOURT		Titulaire
COISNON Jean- Claude		1, place de l'Eglise - 45300 MANCHECOURT		Suppléant
MARCHAND Cédric		6, Grande Rue 45300 MANCHECOURT		Titulaire
ROUSSEAU André		7, place de l'Etoile - 45300 MANCHECOURT		Suppléant
BEAUVALLÉ Gérard		6, rue des Saules - DOUZONVILLE - 45300 MANCHECOURT		Suppléant
MERCIER David		6, rue Fleurie - 45300 MANCHECOURT		Titulaire
LEBLANC Claude		3, rue de Boigneville - 45330 MALESHERBES		
BOITIER Liliane		23, rue Chevrier - 45330 MALESHERBES		
CAILLOUX Alain		12, rue de Boigneville - 45330 MALESHERBES		
IMBAULT Patrick		Rouville - 45330 MALESHERBES		
BEGAUD Yves		11, rue Jean Rostand - 45330 MALESHERBES		
PALLUAULT Marc		8, rue de Vauluizard -		

		45330 MALESHERBES		
JOBY Monique		28, rue Raoul FOLLEREAU - 45330 MALESHERBES		
ROUSSEAU Marcel		2, avenue Jean Cocteau - 45330 MALESHERBES		
GARZENNE Christiane		37, rue Saint- Guillaume - 45330 MALESHERBES		
METAYER Jean- Paul		15 Ter, rue Saint- Guillaume - 45330 MALESHERBES		
DELMOND Franck		28, rue Jean Mermoz - 45330 MALESHERBES		
THEVRET Pierrette		Ferme Mailleton - 45330 MALESHERBES		
ROUSSEAU Jean		11, rue des collèges - 45330 MALESHERBES		
THIBOUT Marius		18, avenue du Général Leclerc - 45330 MALESHERBES		

BOSSARD Christian		29, rue des Tilleuls - 45330 MAINVILLIERS		
LEPRETRE Yannick		6, rue des Tilleuls - 45330 MAINVILLIERS		
MOLVEAUX Claudine		23, Grandvilliers - 45330 MAINVILLIERS		
BALERIA Bruno		19, Oinville - 45330 MAINVILLIERS		
ROQUET Ludivine		10 rue des tilleuls 45330 MAINVILLIERS		
LELE Joao		5 la râperie 45330 MAINVILLIERS		
GODARD Lionel		15, rue des Tilleuls - 45330 MAINVILLIERS		
GAULTIER Jean- Claude		2, chemin de Blandy - 45330 MAINVILLIERS		
MORISSEAU Xavier		45330 MAINVILLIERS		
TOURNE Michel		6, rue du Buisson - 45330 ORVEAU BELESAUVE		

ROUSSEAU Régis		8, rue de la Plaine - 45330 ORVEAU BELLESAUVE		
BOUCHET Gérard		8 rue de la Plaine 45330 ORVEAU BELLESAUVE		
SABY Cécile		2, rue des Grisonnères - 45330 ORVEAU BELLESAUVE		
CHANCLUD Dominique		2 bis rue du Buisson - 45330 ORVEAU BELLESAUVE		
BOURDARIAS Pascal		9, rue du 11 Novembre - 45330 ORVEAU BELLESAUVE		
ROUSSEAU André		4bis, rue du 11 Novembre - 45330 ORVEAU BELLESAUVE		

**Contribuables résidant hors Le Malesherbois :**

Nom- Prénom	Date et lieu de naissance	Adresse	Profession	Catégorie
CITRON Olivier		3, rue Jacques Cœur - 45330 AUGERVILLE LA RIVIERE		
ORTMANS Thierry		1 Villa Jocelyn - 75116 PARIS		
MORISSEAU Xavier		Ferme de Brétigny - 28160 DANGEAU		
JOUE Gérard		4, rue Antheaulne - 77140 NEMOURS		
DEGEZ Jean- Claude		4, route d'Estouches - 91660 MEREVILLE		
BALANCON Jean Baptiste		15 sentier de la messe 45300 RAMOULU		
TRIFFAULT Myrtil		3 sentier des Carreaux 91720 BOIGNEVILLE		
BEAUVALLET Christian		45300 RAMOULU		agriculteur

**Propriétaires de bois**

ORTMANS Thierry	1 Villa Jocelyn - 75116 PARIS
THEVRET Pierrette	
BOILET Pascal	3 rue des Neuf Fontaines Orveau Bellesauve 45330 Le Malesherbois

HERSANT Stéphane	10 rue des Alouettes Hameau de Gollainville Orveau Bellesauve 45330 Le Malesherbois
LASSER Jean	2 Place du 14 juillet Orveau Bellesauve 45 330 Le Malesherbois
PORTHEAULT Bernard	2 Place du 14 juillet Orveau Bellesauve 45 330 Le Malesherbois

**PRÉCISE** que cette liste sera transmise au Directeur départemental des finances publiques par l'intermédiaire des services préfectoraux.

**EXPRIME** le souhait que le Directeur Départemental des finances publiques établisse sa liste en veillant à la représentativité des communes fondatrices que sont Coudray, Labrosse, Manchecourt, Malesherbes, Mainvilliers, Nangeville, Orveau-Bellesauve

### INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Le Maire,



*[Signature]*  
Dominique DAUVILLIERS